

Coupon

[Visite conseil en entreprise]

Modalités

[Visite conseil en entreprise]

[Faites-vous une nouvelle idée de l'Urssaf]

réponse

pratiques

VISITE CONSEIL EN ENTREPRISE

Je suis nouvel employeur, je suis à jour de mes déclarations à l'Urssaf, et je demande à bénéficier de la visite d'un spécialiste de la législation de Sécurité sociale.

RETOURNEZ NOUS LE COUPON-RÉPONSE, À L'ADRESSE INDIQUÉE, EN PRÉCISANT VOS COORDONNÉES.

➤ Nous vous proposerons alors, par courrier, une date de visite. Les documents nécessaires à l'analyse de votre situation y seront précisés.

Nom ou raison sociale

Nom de la personne à contacter

N° de compte

N° SIREN

Adresse

E-mail

Téléphone

Fax

Vous venez de créer votre entreprise ?

L'Urssaf vous propose de recevoir un spécialiste de la législation de Sécurité sociale.



- À votre demande
- Et sur rendez-vous
- Dans votre entreprise
- Les conseils d'un spécialiste



Faites-vous



une nouvelle idée de l'Urssaf

VOUS AVEZ CRÉÉ VOTRE ENTREPRISE DEPUIS MOINS DE 9 MOIS ET VOUS EMPLOYEZ MOINS DE 10 SALARIÉS.

Vous avez déjà accompli un certain nombre de démarches afin de remplir des obligations administratives parfois complexes.

Afin de vous aider dans l'application de la législation de Sécurité sociale, l'Urssaf vous propose un accompagnement personnalisé.

À votre demande et sur rendez-vous, un spécialiste de la législation de Sécurité sociale se déplacera dans votre entreprise pour une visite conseil.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter votre Urssaf ou vous connecter sur le site www.urssaf.fr.

Vous vous posez des questions sur le montant et la nature des charges sociales que vous réglez à l'Urssaf.

Vous souhaitez savoir si vous bénéficiez bien de l'ensemble des exonérations de cotisations sociales auxquelles vous avez droit.

Un spécialiste de la législation de Sécurité sociale étudiera avec vous votre situation, répondra aux questions que vous vous posez et vous conseillera. Il vous apportera, enfin, l'aide nécessaire à une éventuelle mise en conformité avec la réglementation.

À la suite de la visite, ce spécialiste vous adressera un diagnostic. Ce document formalisera les observations faites dans votre entreprise. L'Urssaf assurera ainsi votre sécurité juridique, en s'engageant sur les points examinés.